



## COMMUNIQUE

suite aux appels nationaux à mobilisation, les personnels du SPIP du Calvados ont décrété cette journée '**SPIP mort**'. Ils protestent contre l'application zélée de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et notamment une atteinte aux droits à la mobilité des agents, qui contredit le principe même d'égalité entre les agents de la Fonction Publique.

Les personnels des SPIP sont sous statut spécial et n'ont donc pas le droit de grève. Aussi, les modalités d'action doivent-elles être adaptées : Les convocations ont été annulées, les réunions ont été reportées ou boycottées, un mail de protestation a été envoyé individuellement aux principaux décideurs de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et du Ministère de la Justice et les agents se sont réunis à midi devant le SPIP afin de déployer des banderoles.

A l'issue de ce regroupement, une **assemblée générale** s'est tenue, réunissant les personnels du SPIP milieu ouvert, du SPIP Maison d'Arrêt et du SPIP Centre Pénitentiaire de Caen. Plus de la moitié des agents étaient présents à cette assemblée générale qui a pris les décisions suivantes :

- Le **SPIP du Calvados reste en mouvement** dans l'attente du CTM du 18 décembre
- Nous demandons au directeur de l'Administration Pénitentiaire et au Ministère de la Justice de mettre à profit les jours à venir pour présenter un texte qui prenne en compte nos **légitimes revendications**, avant le CTM du 18 décembre
- Les personnels du SPIP seront **solidaires** de leurs collègues qui se verraient sanctionnés d'un trentième au cours de ce mouvement et ouvrent dès à présent une caisse de solidarité
- Les personnels du SPIP appellent d'ors et déjà à une nouvelle journée **SPIP mort** le 16 ou le 17 décembre, veille du CTM et de modalités d'action durcies par rapport à aujourd'hui.
- Nous prendrons attache avec les autres directions du Ministère pour amplifier et durcir le mouvement.

Nous demandons le maintien de la mobilité des personnels basée sur une cotation objective ainsi que l'octroi aux personnels des SPIP exerçant dans les établissements surencombrées de la prime dont bénéficient les autres personnels pénitentiaires.

Les Personnels du SPIP du Calvados rappellent leur attachement à un service public de qualité, dans le respect des publics pris en charge mais également dans le respect des droits et statuts de tous les personnels !

**L'administration doit entendre ses agents et revenir rapidement autour de la table. Le mépris des agents n'a que trop duré ! Si vous n'écoutez pas, nous saurons nous faire entendre !**

A Caen le 10 décembre 2019